

BÉNÉFICES

	OPTION 1*	OPTION 2**	OPTION 3**
VACCINS	100 %, 150 \$/période de couverture, en cas d'accident	100 %, 150 \$/période de couverture	100 %, 150 \$/période de couverture
SERVICES DIAGNOSTIQUES	100 %, en cas d'accident	100 %	100 %
AMBULANCE	100 %, en cas d'accident	100 %	100 %
HOSPITALISATION EN CHAMBRE SEMI-PRIVÉE	100 %, en cas d'accident	100 %	100 %
SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ PHYSIOTHÉRAPIE, CHIROPRATIQUE, MASSOTHÉRAPIE	40 \$/visite, en cas d'accident	30 \$/visite	30 \$/visite
SPÉCIALISTES DE LA SANTÉ MAXIMUM ANNUEL	300 \$/période de couverture, en cas d'accident	300 \$/période de couverture	300 \$/période de couverture
EXAMEN DE LA VUE	50 \$/période de couverture	50 \$/période de couverture	50 \$/période de couverture
LUNETTES ET LENTILLES CORNÉENNES	100 \$/24 mois, en cas d'accident	100 \$/24 mois	100 \$/24 mois
PROGRAMME MIEUX-ÊTRE SERVICE DE SOUTIEN DISPONIBLE PARTOUT AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS (RESSOURCES EN SANTÉ MENTALE)		24 heures sur 24, 7 jours sur 7	24 heures sur 24, 7 jours sur 7
PROGRAMME DE PROTECTION JURIDIQUE LIGNE D'ASSISTANCE SANS FRAIS			Accès rapide à des conseils légaux
PROGRAMME DE PROTECTION JURIDIQUE DROIT DU LOGEMENT, DU TRAVAIL, ACADÉMIQUE, DE LA PERSONNE, ETC.			Prise en charge par un(e) avocat(e)
DENTAIRE SERVICES DE PRÉVENTION (EXAMENS, NETTOYAGES)	50 % 80 %***	50 % 80 %***	50 % 80 %***
DENTAIRE SERVICES DE BASE (PLOMBAGES, TRAITEMENTS DE CANAL, TRAITEMENTS DES GENCIVES)	40 % 60 %	40 % 60 %	40 % 60 %
DENTAIRE EXTRACTIONS DE DENTS	0 % 20 %	0 % 20 %	0 % 20 %
DENTAIRE EXAMENS ANNUELS	12 mois	12 mois	12 mois
DENTAIRE MAXIMUM ANNUEL	350 \$	350 \$	350 \$
	VOUS PAYEZ 40,00 \$	70,00 \$	95,00 \$

* Toutes les indemnités des couvertures santé et vision de l'option 1 sont couvertes uniquement en cas d'accident, à l'exception de l'examen de la vue.

** La limite « en cas d'accident » a été enlevée pour les couvertures santé et vision.

*** Le pourcentage en vert correspond à la couverture dentaire en consultant un membre du Réseau dentaire de l'ASEQ.

Vous avez aussi droit aux bénéfices suivants.

	Par période de couverture
FRAIS D'ENSEIGNEMENT	25 \$/HEURE JUSQU'À UN MAXIMUM DE 500 \$
ACCIDENT DENTAIRE	100 % JUSQU'À UN MAXIMUM DE 5 000 \$
DÉCÈS ET MUTILATION PAR ACCIDENT	JUSQU'À 5 000 \$
ÉQUIPEMENT MÉDICAL	JUSQU'À 100 % LORSQUE PRESCRIT PAR UN MÉDECIN

Les frais annuels pour le Régime apparaissent sur votre facture d'inscription (environ 1/3 à l'automne et 2/3 à l'hiver si vous êtes toujours aux études à la session d'hiver).

SANTÉ ET DENTAIRE COMBINÉS FRAIS ANNUELS (Septembre-Août)	FRAIS AUTOMNE (Septembre-Décembre)	FRAIS HIVER (Janvier-Août)
Option 1 : 40,00 \$	13,35 \$	26,65 \$
Option 2 : 70,00 \$	23,35 \$	46,65 \$
Option 3 : 95,00 \$	31,65 \$	63,35 \$

- **Proposition ASEQ amélioration couverture pour la session automne 2021**

- ✓ Considérant le résultat de la [consultation](#) d'août dernier sur que faire des ristournes de Desjardins (1024 des 2058 membres qui s'y sont exprimés souhaitent consacrer ces ristournes à ce programme Mieux-être – PAÉ contre 1034 pour diminuer la prime de la session Hiver 2021);
- ✓ Considérant le besoin souvent exprimé d'un meilleur encadrement juridique dans un cadre de violences conjugales ou à caractère sexuel;

L'ASEQ propose pour un nouveau régime qui serait mis en place à la session Automne 2021 (après adoption formelle lors d'une consultation Omnivox d'ici la fin novembre 2020) les 3 options suivantes, choisies par le Bureau exécutif :

- **Option 1 : Garder le Régime actuel d'assurances collectives**
- **Option 2 : Régime actuel sans la limite d'accident pour la santé et ajout du Programme Mieux-être ([Programme d'aide en santé mentale - PAÉ](#))**
- **Option 3 : Option 2 + [Programme de protection juridique](#)**